



**Ville de Marck-en-Calaisis**

**Mercredi 30 janvier 2019**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 30 janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014 et du 16 juillet 2017, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique (Arrivée à 20h05), BIOUSSE Régis, JAMPY Isabelle, LOUCHEZ Laurence, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LEGROS Marc, LENGLIN Daniel, WILLAUME Quentin, GEISLER Maryse, MAGNIER Renée, VAUTIER Monique, MASSON Tony, DESORT Annie, VANDEWALLE Julie, FOURNIER Annick, EMILE Bernard, FIOLET Evelyne, MASSET Christian, CARON Jean-Luc, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine.

**Étaient Excusés :**

DESEIGNE VERONIQUE	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE jusque 20h05)
MARTIN Fabrice	(Pouvoir Corinne NOEL Maire)
DUMONT Pierre-Henri	
COURTOIS Thierry	(Pouvoir Régis BIOUSSE)
GATEL Renée	(Pouvoir Maryse GEISLER)
CARBONNIER Thérèse	

**Secrétaire de Séance :** Quentin WILLAUME



A Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,  
A Mesdames et messieurs les administrés qui assistent à ce conseil,  
A tous les internautes qui nous suivent en direct sur le site Facebook de la ville,  
Madame le Maire souhaite la bienvenue à ce conseil municipal.

Au nom de toute l'équipe du Conseil Municipal et du personnel communal, madame le Maire présente ses vœux les plus sincères et souhaite à tous une année de joie, de santé et de réussite dans les projets qui leurs tiennent à cœur ; une excellente année 2019.

Avant de débiter la séance, madame le Maire fait part de quelques informations :

**1. Logements du foyer de l'âge d'or**

La commune travaille depuis le début de l'année avec le bailleur propriétaire du Foyer de l'âge d'or, Habitat des Hauts de France, afin de procéder à la rénovation des logements et de la salle commune. Une réunion publique a d'ailleurs été organisée pour expliquer aux résidents les travaux envisagés dans la rénovation de 26 logements : isolation thermique, rénovation complète des salles de bain (accessibilité PMR), remplacement des radiateurs électriques et mise aux normes des installations.

La salle commune sera également rénovée. Des travaux sont envisagés dans la cuisine, les sanitaires qui seront rendus accessibles notamment pour les personnes à mobilité réduite et la grande salle sera remise à neuf.

Le chantier sera programmé dès le printemps.

## **2. La maison médicale**

Lors du Conseil Municipal en septembre dernier, madame le Maire avait annoncé le lancement d'un diagnostic sur la thématique de la santé, financé par l'A.R.S., réalisé par le bureau d'études spécialisé dans le domaine « Hippocrate ».

Ce diagnostic a permis un échange constructif avec les professionnels de santé et permettra de rédiger avec ceux qui le souhaitent un projet de santé pour envisager la création d'un centre de santé en vue de salarier des médecins si aucuns médecins libéraux n'envisagent de s'installer d'ici là.

Elle a également rencontré, en décembre dernier, le directeur de l'Offre de soins de l'A.R.S. La commune est enfin classée en zone d'action complémentaire ce qui permettra aux médecins susceptibles de venir s'installer de bénéficier d'aides, choses impossibles jusqu'alors.

Ces précisions étant faites, madame le Maire propose aux élus de désigner Monsieur Quentin WILLAUME, le plus jeune de l'assemblée, secrétaire de séance.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Appel de monsieur Quentin WILLAUME.

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Le 1<sup>er</sup> point de l'Ordre du jour est délibéré.

## **1 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Approbation du Procès-Verbal du 06 décembre 2018**

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2 – FINANCES**

### **2.1 Emprunt garanti – Réaménagement de la dette – Habitat Hauts-de-France ESH**

Avant de passer la parole à Monsieur LEFEBVRE, madame le Maire tenait à revenir sur le logement social et l'obligation de la commune de résorber son déficit conformément à l'article 55 de la loi SRU.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le déficit est de 207 logements sociaux soit un pourcentage de 14,77%.

Il manque 9 logements en 2018 pour atteindre le seuil des 15 %.

Plusieurs opérations sont en cours qui seront évoqués ce soir lors de la présentation du PLU.

L'ensemble de ces opérations globalise 83 logements d'ici 2022.

Pour mémoire, en 2014, la commune disposait de 12,49% de logements sociaux pour 14,77% en 2018.

La Commune paie chaque année une amende d'environ 30 000 €.

Avec ces programmes, la commune atteindra les 15% et de ce fait ne paiera plus l'amende de 30 000 € par an.

#### **« Intervention de Monsieur Raymond LEFEBVRE**

*Par courrier en date du 26 novembre 2018, la société HABITAT HAUTS-DE-FRANCE EHS nous a informés qu'elle a répondu favorablement à la mesure d'allongement de la durée de remboursement de 5 ans d'un ensemble de prêts indexés sur le Livret A proposée par la Caisse des Dépôts et Consignation.*

*Pour la commune, l'allongement de la durée concerne un emprunt référencé sur l'annexe jointe à la présente délibération.*

*La commune de MARCK est appelée à délibérer en vue de réitérer sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la société HABITAT HAUTS-DE-FRANCE EHS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les 20 logements de la rue Gaston Paris, selon les conditions fixées dans le projet de délibération et référencées en annexe du projet de délibération et pour un montant total garanti de 887 209,37 €.  
La date de valeur du réaménagement est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2018. »*

Monsieur Raymond LEFEBVRE demande au DGS d'intervenir ; monsieur POLLET précise que les prêts destinés à construire du logement social sont indexés généralement sur le taux du livret A.

Monsieur William BOUCHEL demande si l'emprunt peut être indexé sur un autre taux.

Monsieur Raymond LEFEBVRE répond qu'une renégociation est possible mais entraîne des frais.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **2.2 SYMPAC – Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les travaux réalisés**

Madame le Maire voudrait souligner l'action de la commune dans le domaine de l'environnement. Un dossier a par ailleurs été consacré sur ce sujet dans notre dernier bulletin d'information municipal.

Par exemple, dans le domaine du transport, la commune a réalisé une voie douce entre Marck centre et le Fort Vert, une aire de covoiturage permettant de créer une alternative à la voiture et à l'avenir il est envisagé la création d'une halte ferroviaire.

Mais c'est aussi une volonté pour le fonctionnement quotidien des services, l'éclairage public est renouvelé en L.E.D., l'ancienne chaudière de la mairie remplacée, un véhicule électrique acheté.... L'objectif est double : préserver l'environnement et réaliser des économies.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur LEFEBVRE Raymond.

#### **« Intervention de Monsieur Raymond LEFEBVRE**

*Les collectivités territoriales sont susceptibles de se voir délivrer des certificats d'économie d'énergie en fonction des économies d'énergie qu'elles réalisent au cours de leurs différents travaux.*

*Une délibération a été prise en mars dernier pour la Ferme des aigrettes et la chaudière de la mairie. Cette délibération n'étant pas complète, nous pouvons rajouter le remplacement des menuiseries des écoles, la rénovation de l'Eclairage public et l'Aménagement des Services Techniques aux demandes de subvention. »*

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **3 – URBANISME**

### **3.1 Modernisation du Contenu du Plan Local d'Urbanisme**

Comme madame le Maire l'avait annoncé à la cérémonie des vœux, les deux prochaines délibérations marquent la fin de notre travail de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Il s'agit d'adopter le document qui sera le guide de l'aménagement de notre ville pour les 10 prochaines années et définira les nouvelles règles de construction, les nouvelles zones de développement économique et surtout les nouvelles zones à bâtir.

Madame le Maire tenait à rappeler que l'ensemble des projets présentés s'effectueront dans le respect de l'urbanisation actuelle, c'est-à-dire qu'aucun nouvel immeuble ne sera construit sans tenir compte des constructions voisines.

De même, aucune expropriation ne sera réalisée pour mener à bien ces projets.

Monsieur Christian MASSET intervient pour son groupe et explique que le P.L.U., tel qu'il est présenté, répond à des orientations intéressantes comme notamment l'urbanisation des dents creuses, ce qui était déjà une volonté de la municipalité précédente.

Il préserve les terres agricoles, sauvegarde l'écosystème, développe le tourisme.

Il favorise le maintien et le développement des commerces et de l'artisanat et la diversification de l'offre de logements en préservant l'environnement notamment par des constructions envisagées ne dépassant pas le R+2.

Monsieur Christian MASSET dénonce le manque de concertation durant cette procédure. En effet, le rapport de concertation mentionne un registre dans lequel aucune remarque n'a été inscrite.

Un unique article a été publié dans le bulletin de juin 2014.

Monsieur Christian MASSET rappelle qu'aucune enquête publique n'a été réalisée avec un commissaire enquêteur.

Monsieur Christian MASSET s'interroge sur certaines propositions comme l'extension Est alors que la desserte de l'aéroport n'est envisagée qu'à long terme, la faible surface de la zone d'activités économiques entre l'aire de covoiturage et le rond-point de Marck Est ainsi que le Plan d'Expositions au Bruit de l'aéroport qui est en cours d'élaboration et donc qui ne peut être intégré dans le P.L.U.

Monsieur MASSET déclare ainsi qu'il aurait sans doute été nécessaire de ne pas se précipiter, de relancer la concertation et d'étudier d'autres possibilités comme par exemple une extension au sud de la commune à proximité de l'EHPAD et du collège et non le long du canal où les terrains sont déjà classés en zone économique.

Monsieur MASSET annonce que de ce fait son groupe s'abstiendra sur les délibérations 3.1 et 3.2

Madame le Maire renvoie certaines réponses à la présentation qui aura lieu dans la suite du conseil et explique que concernant l'enquête publique, elle se déroulera par la suite dans les mois à venir.

Ainsi les habitants auront le droit de venir consulter le dossier et de s'exprimer sur ce nouveau P.L.U.

Monsieur BIOUSSE annonce que le vote de la délibération 3.1 sera possible.

#### *« Intervention de Monsieur Régis BIOUSSE*

*Le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 portant modernisation du contenu du PLU propose aux élus de nouveaux outils au service de leur compétence de planification et d'urbanisme, pour les accompagner et les soutenir dans la traduction de leur vision politique d'organisation du territoire. Les nouvelles dispositions prévues par le décret se déclinent autour de cinq grands principes directeurs : structurer les nouveaux articles de manière thématique, simplifier, clarifier et faciliter l'écriture des règlements de PLU, préserver le cadre de vie et offrir plus de souplesse aux collectivités pour une meilleure adaptation des règles à leurs territoires, encourager l'émergence de projets, intensifier les espaces urbanisés et accompagner le développement de la construction de logements, favoriser la mixité fonctionnelle et sociale.*

*La délibération prescrivant la révision générale datant d'avant la parution du décret, la commune n'était pas dans l'obligation légale de l'appliquer mais en concertation avec le bureau d'étude et les services de l'Etat le choix a été fait d'utiliser ces nouveaux outils à notre disposition. »*

Monsieur Bernard EMILE s'inquiète par rapport à l'urbanisation d'une zone sur le secteur du Fort Vert.

Madame GODDYN répond qu'il s'agit de la superposition de deux périmètres : celui de l'arrêté de protection du biotope et celui de la ZNIEFF.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **3.2 Arrêt de Projet et bilan de la concertation publique portant sur le Plan Local d'Urbanisme**

Pour réaliser ce travail, la commune a fait appel au bureau d'études VERDI durant les 4 dernières années.

Une tâche longue et complexe que madame GODDYN et monsieur POULET ont réalisé avec compétence et professionnalisme.

Madame le Maire les remercie pour la qualité de leur travail.

Le futur Plan Local d'Urbanisme est donc présenté aux élus de manière synthétique.

#### **Intervention du cabinet VERDI**

Monsieur Régis BIOUSSE revient sur une question de monsieur MASSET concernant la localisation des zones d'extension.

Monsieur Régis BIOUSSE précise qu'un référent de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a participé à l'ensemble des rencontres nécessaires à l'aboutissement de la révision générale du P.L.U.

L'objectif de la D.D.T.M. est de réaliser des économies foncières sur les zones à urbaniser.

La commune a été amenée à déterminer une ceinture urbaine à l'intérieur de laquelle doit être construits 25 logements par HA.

Cette ceinture urbaine a été imaginée en suivant le canal et le rail.

Les zones Nord sont inconstructibles du fait de la ZNIEFF et de l'aéroport d'où la nécessité de construire à l'Est pour trouver 27HA.

Monsieur Régis BIOUSSE précise que, concernant la pénétrante, qui sert de ceinture urbaine, elle fait l'objet d'une inscription dans le Contrat de Territoire du Calaisis.

La commune a l'obligation de l'inscrire dans son P.L.U.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle qu'aujourd'hui, la commune ne sait pas qui portera cette pénétrante mais elle doit être inscrite. Elle sera réalisée avec les financements de l'Etat.

Monsieur Régis BIOUSSE précise que cette extension Est permettra de passer le canal et de répondre au Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) en urbanisant une partie des 27HA.

Monsieur Christian MASSET constate que la surface pour la zone de développement économique à proximité de l'aire de covoiturage est faible.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle que le développement économique est une compétence de l'agglomération.

Monsieur Régis BIOUSSE explique que cette zone, même si elle est petite, permettra à la commune de promouvoir son développement économique.

La volumétrie du projet est présente dans le dossier.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de créer des petites cellules.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle que ces constructions seront soumises à la loi Barnier qui protège les constructions des nuisances liées aux grands axes comme c'est le cas.

Il s'agit d'une entrée de ville reliant des routes à grande circulation.

Monsieur Christian MASSET explique que les accès sud de la commune sont saturés comme les rues Pascal et Pasteur. La voie Est d'accès à l'autoroute pourrait être doublée.

Monsieur Christian MASSET demande où en est ce projet ?

Monsieur Régis BIOUSSE répond que ce n'est pas un projet sur lequel la commune a la main. Par contre, il est prévu la création d'un barreau est/ouest dans le cadre de l'extension Nord pour faciliter la circulation et désenclaver certains quartiers.

Monsieur Christian MASSET précise que la question de la circulation routière doit être réfléchie dans le cadre de ces extensions.

Monsieur Jean-Luc CARON demande si la commune a des informations concernant un projet de création d'une ligne ferroviaire longeant le canal pour réaliser du ferroutage et transporter des camions et marchandises jusqu'au port maritime de Calais.

Monsieur Régis BIOUSSE répond qu'aucune information n'a été communiquée sur ce sujet.

Monsieur Régis BIOUSSE répond que la pénétrante qui devrait desservir l'aéroport pourrait relier à terme le port de Calais.

Monsieur Jean Luc CARON demande pourquoi l'urbanisation au sud-est de la commune à proximité de l'EHPAD a été abandonnée.

Monsieur Régis BIOUSSE répond que la commune avant de réaliser les extensions se doit d'urbaniser les dents creuses dans lesquelles se trouvera du logement social. Le béguinage permet la construction de logements sociaux pour un public spécifique que sont les personnes âgées.

Madame le Maire précise que cette zone est limitée par la voie de chemin de fer et l'autoroute ce qui limite son urbanisation.

Monsieur Jean Luc CARON précise que ces terrains ne sont pas dans la bande des 100m.

Madame le Maire répond qu'il n'y a qu'un accès et que ces contraintes limitent l'urbanisation.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle que la D.D.T.M. souhaite que la commune densifie le tissu urbain marckois par l'urbanisation des dents creuses et limite les extensions urbaines.

Monsieur Jean Luc CARON demande si la présence d'une zone humide sur le secteur de développement économique à proximité de l'aire de covoiturage peut poser problème.

Monsieur Régis BIOUSSE répond les zones humides sont répertoriées puis transmises à la commune qui se doit de les intégrer dans son P.L.U.  
Mais le promoteur peut trouver des solutions.

Le bureau d'étude VERDI répond qu'une étude de caractérisation pédologique, floristique et faunistique a été réalisée sur la zone pour délimiter un secteur humide le long du fossé ce qui a été intégré dans le P.L.U.  
Pour le fait que la nappe soit affleurante, le promoteur l'intégrera dans son projet.

Madame Evelyne FIOLET précise qu'elle a analysé l'ensemble des documents fournis pour prendre une décision en son âme et conscience.  
Deux points posent problème : les haies liées au cimetière existant et en extension qui figurent sur le plan mais pas en réalité malgré l'orientation du P.L.U.

Madame le Maire précise que les haies demeurent et que la haie qui a été malheureusement arrachée sera replantée dès que les conditions climatiques le permettront.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle que le P.L.U. ne définit pas de plan masse mais des orientations stratégiques.

Madame Evelyne FIOLET demande quel sera l'usage du nouveau bâtiment public.

Monsieur Régis BIOUSSE répond que pour l'instant, il n'y a pas de projet précis mais plus une réponse au plan d'exposition aux bruits de l'aéroport qui ne permet pas d'y construire des habitations.

De ce fait, la réponse qui a été apportée est la construction d'un équipement public.

Madame le Maire confirme que rien n'est défini.

Madame Evelyne FIOLET demande si un état du patrimoine communal a été réalisé car il existe des problèmes d'usage des locaux et de stockage.

Par exemple, quand la salle Hubert SEBAN est utilisée, il est impossible de poursuivre l'activité danse car la salle adjacente sert de lieu de stockage.

Madame le Maire répond que la commune reviendra vers les associations quand elle définira l'objet de ce projet.

Madame le Maire précise que la commune est consciente du problème mais qu'il est impossible de répondre à toutes les sollicitations.

Il s'agit d'une réserve de terrain.

Monsieur William BOUCHEL explique qu'il va voter cette délibération car il partage les grandes orientations du P.L.U.

Monsieur William BOUCHEL affirme que l'élément important est l'« attractivité de la commune » par le développement du petit commerce et du tourisme.

Monsieur William BOUCHEL reproche le manque de réunions du comité consultatif développement économique, sujet très lié au P.L.U. et de développement du partenariat avec l'UCAM comme par exemple lors des fêtes de fin d'année.

Monsieur William BOUCHEL affirme que le développement économique est crucial pour la commune.

Madame le Maire rappelle que de nombreuses idées ont été évoquées lors du dernier comité consultatif développement économique et lui sont remontées.

Il faut continuer de travailler ensemble sur ce sujet.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle que le P.L.U. prévoit dans son règlement des éléments de préservation des commerces et présente un linéaire de zone de préservation.

Monsieur Régis BIOUSSE explique que pour créer un vrai flux de clients sur un secteur commercial, il faut 4 commerces de quotidienneté : boulangerie, boucherie,...

Les zones actuelles sont structurées autour de pharmacie.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle que la commune soutient l'UCAM par l'apport de financements notamment pour la création du salon.

Monsieur William BOUCHEL demande si au niveau de l'écoquartier des commerces seront présents.

Monsieur Régis BIOUSSE répond que la commune est favorable mais que la décision revient au promoteur.

Monsieur Régis BIOUSSE rappelle également qu'au-dessus de 300 m, les usagers prennent leur voiture.

Monsieur William BOUCHEL explique qu'il faut penser aux seniors.

#### **20H05 : ARRIVEE DE MADAME DESEIGNE VERONIQUE**

Madame le Maire confirme que les riverains souhaitent que des commerces demeurent en lieu et place de l'actuel Carrefour Market.

Madame le Maire confirme que les propositions faites lors du comité consultatif Développement économique ont été entendues et seront analysées avec Madame Véronique DESEIGNE.

Madame Véronique DESEIGNE rappelle que ces propositions sont conformes aux volontés de la commune pour développer son commerce et son environnement.

Monsieur Régis BIOUSSE procède à la lecture de la délibération.

#### **« Intervention de Monsieur Régis BIOUSSE**

*Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement ayant une portée communale. Ces grandes orientations d'aménagement s'étalent à court, moyen et long terme, le PLU étant à renouveler en moyenne tous les 10 ans.*

*La procédure d'évolution d'un PLU doit s'inscrire dans un contexte légal et réglementaire très strict, les exemples pour Marck sont nombreux : Loi Littoral, Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope, Zone Humide, etc...).*

*Par le biais de son règlement et du plan de zonage, il a pour objectif principal d'harmoniser les constructions et rénovations à venir dans une logique esthétique permettant une intégration harmonieuse de ces projets dans leur environnement immédiat.*

*Le PLU en vigueur datant du 20 février 2004, il ne permet plus une prise en compte optimale des enjeux qui sont les nôtres en matière sociale et démographique.*

*En effet, la loi ALUR du 24 mars 2014 renforçant les obligations en termes de logements sociaux et le phénomène de desserrement urbain menaçant notre population, il s'avérait nécessaire de revoir l'ensemble de notre document de planification pour tenir compte de ces évolutions tant juridiques que sociales.*

*Suite à la présentation qui vient de vous être faite, je vous propose d'approuver le bilan de concertation tel qu'il vous a été transmis avec votre convocation ainsi que le projet de P.L.U. tel qu'il vient de vous être présenté. »*

Madame le Maire remercie monsieur BIOUSSE pour cet excellent travail et pour avoir présenté aux élus ce soir le nouveau PLU.

#### **ADOpte PAR 22 VOIX POUR & 5 ABSTENTIONS**

**(Mmes Fournier Annick, Fiolet Evelyne, Mrs Emile Bernard, Masset Christian, Caron Jean-Luc)**

### **3.3 Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé**

La commune a réalisé en 2018, comme le prévoit la loi, son Agenda d'Accessibilité Programmé.

A travers l'adoption de ce document et son action au quotidien, la commune œuvre pour faciliter la vie des marckois, porteur d'un handicap.



Pour preuve, les nombreuses demandes de places pour personnes porteuses d'un handicap acceptées et matérialisées dans nos rues, et dernièrement grâce à vous, chers internautes, qui avaient voté pour choisir le projet participatif 2018, la création d'une balançoire pour enfant en fauteuil. Elle sera installée dans le nouveau parc en 2019.

La parole est donnée à monsieur Régis BIOUSSE

**« Intervention de Monsieur Régis BIOUSSE**

*Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005.*

*Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.*

*Ainsi, l'ensemble des équipements communaux : écoles, stades, ferme des aigrettes, maison de la petite enfance, églises, .... a été étudié pour analyser l'accessibilité ou non des installations.*

*Le bureau d'études, en charge de ce dossier, a chiffré un montant total de travaux de 59 500 € de travaux sur 3 ans.*

*Je vous propose d'adopter l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la commune et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document à intervenir. »*

Monsieur BIOUSSE précise que ce plan prévisionnel envisage des travaux modifiant des douches, portes, signalétiques, ...

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3.4 Achat d'un terrain situé rue La Fontaine - Propriété de monsieur et madame HOURIET**

Monsieur et Madame HOURIET sont propriétaires d'une parcelle sur laquelle se situe un regard d'accès au réseau d'assainissement.

Afin de régulariser cette situation c'est-à-dire la présence d'un réseau public sur une parcelle privée, la commune doit racheter la parcelle de terrain correspondante de 5 m<sup>2</sup> pour un montant de 250 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3.5 Aliénations de biens immobiliers avec la société Logis 62**

**« Intervention de Monsieur Raymond LEFEBVRE**

*Dans le cadre d'un projet de construction de logements sociaux, la société Logis 62 a construit un bâtiment sur une parcelle propriété de la commune.*

*Cette construction s'établissait dans le cadre d'un projet d'ensemble dans lequel la commune vendait une parcelle à Logis 62, la société rétrocédant en parallèle deux parcelles limitrophes à la commune servant actuellement d'espaces verts.*

*Cependant, bien que ce projet ait déjà fait l'objet de deux délibérations en 2015 et 2017, une nouvelle numérotation cadastrale opérée depuis nous oblige à redélibérer afin de permettre la signature de l'Acte Authentique de cession et de l'Acte Administratif de rétrocession. »*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3.6 Vente de la parcelle AK 1237 au profit de monsieur ARICHI Yazid**

Avant de laisser Madame DESEIGNE présenter la délibération, madame le Maire tenait à revenir sur l'engagement dans le domaine du développement économique.

Elle rappelle au conseil municipal que la municipalité a souhaité soutenir les commerces de proximité de centre-ville en délibérant en octobre dernier pour l'année 2019 un abattement de 15 % sur la taxe sur le foncier bâti en faveur des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

De même, la commune a créé une nouvelle zone d'activités commerciales à proximité de l'aire de covoiturage comme elle vient d'être présentée lors de l'arrêt projet de notre P.L.U.

Enfin, la commune poursuit l'aménagement de la zone d'activités rue Léonard de Vinci par la vente des deux terrains restants, un à la SCI « Maison Bernard » et l'autre à Monsieur ARICHI, entrepreneur d'une société de mécanique.

#### **« Intervention de Madame Véronique DESEIGNE**

*M. ARICHI souhaiterait acheter une parcelle de 1916 mètres carrés située à la Zone d'Activité Légère Leonard de Vinci ce qui avait été initialement accepté par la délibération 2017-02-10 du 14 février 2017.*

*La délibération d'aujourd'hui a pour but de modifier l'identité de l'acheteur, M. ARICHI achètera en son nom propre et non par le biais de sa société. »*

Monsieur William BOUCHEL annonce que la délibération pose problème par rapport au prix du terrain à 19 € du m<sup>2</sup> alors que la commune a toujours vendu des terrains sur cette zone à 50 euros du m<sup>2</sup>.

Monsieur William BOUCHEL se demande si ce prix tient compte de l'abattement pour soutenir les petits commerces.

Monsieur William BOUCHEL pose le problème de l'équité du prix envers les acheteurs même si l'estimation des domaines le confirme.

Monsieur Régis BIOUSSE répond que ce prix concerne une zone d'activités économiques et non une zone d'habitats.

Dans tous les cas, l'avis du service des domaines est demandé. Ce service établit le prix et l'équité.

Madame le Maire affirme que l'avis des domaines est respecté.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **4 - EDUCATION – JEUNESSE - PETITE ENFANCE**

### **4.1 Demande de subventions Caisse d'Allocations Familiales – Fonctionnement et investissements liés aux activités jeunesse et petite enfance**

Madame le Maire tenait à souligner l'importance pour la commune du soutien de la CAF pour l'ensemble des actions envers la petite enfance et la jeunesse.

C'est un partenaire incontournable qui nous permet de bénéficier d'importants financements.

Elle rappelle que la recherche de financement est aujourd'hui primordiale pour notre collectivité.

Les opérations d'investissement font l'objet en quasi-totalité de financements externes de l'Europe, la Région, de l'Etat ou du Département.

Cette recherche est un travail du quotidien de nos Elus et des services.

### **« Intervention de Quentin WILLAUME**

*Pour les demandes d'aides financières, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, sollicite une délibération permettant à Madame le Maire de signer les documents relatifs à ces demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement.*

*La commune de MARCK est appelée à délibérer en vue d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents. »*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **5 - COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **5.1 TRAVAUX**

#### **1. TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

##### **1.1 Parking rue Pasteur**

Les travaux sont terminés. La borne de recharge pour les véhicules électriques sera en service début mars.

##### **1.2 Parking rue du 28 septembre**

En raison des intempéries, les travaux de génie civil vont reprendre fin février, début mars.

#### **2. TRAVAUX EN REGIE**

##### **2.1. Travaux dans les écoles**

Ecole Primaire Victor Hugo : Les travaux de mise en conformité pour la sécurité incendie de la phase 2 ont démarré : le doublage des cloisons entre les classes et le couloir au 2<sup>nd</sup> niveau, sera réalisé pendant les vacances de février.

Pendant les vacances d'avril, les travaux continueront au 1<sup>er</sup> niveau et au rez de chaussée.

La totalité des travaux de mise en conformité de l'établissement est prévu pour fin juillet 2019.

Logement rue F. Jobert : Les travaux de réhabilitation du logement sont terminés.

Une clôture sera réalisée courant février.

Nous continuerons l'aménagement des bureaux à l'étage en mairie qui seront terminés pour fin février 2019.

#### **3. VOIRIE**

Des travaux de voirie comme l'allée menant au Beach Soccer et le berceau rue Pasteur sont terminés.

En raison des intempéries, la rampe Paul sera réalisée en mars.

#### **4. PLACE DE L'EUROPE finalisée fin février**

Le pavage de la place est terminé. Les mâts d'éclairage sont posés.

Extension du cimetière et futur parc urbain :

L'extension du cimetière, le parc urbain, le parvis de l'église et la rue Saint Martin seront terminés en octobre 2019.

#### **5. ETUDES**

##### **5.1 Quartier des Hautes Communes**

La maîtrise d'œuvre a été attribuée lors de la commission achats du 18 décembre 2018.

Les bureaux d'étude retenus sont : Le cabinet BPH à Calais, l'agence Noyon à Ardres et ERC à Arras.

##### **5.2 Voie douce entre le pont Pollaert et la ferme des aigrettes**

Une rencontre avec les financeurs (région, département, agglomération) doit avoir lieu à la fois pour obtenir des financements mais aussi pour déterminer le maître d'ouvrage de cette opération.

Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux est envisagée entre le pont Pollaert et l'avenue de l'aéroport, la maîtrise d'ouvrage sera la ville de Marck.

##### **5.3 Quartier des marronniers**

Une réunion publique a eu lieu le jeudi 13 décembre à 18h30 au foyer de l'âge d'or. La consultation d'entreprises a été lancée à l'issue de cette concertation. La remise des plis a eu lieu le 21 janvier. L'analyse est en cours.

Les travaux seraient réalisés durant cet été.

#### 5.4 Béguinage

Le permis de construire a été déposé par le bailleur social Habitat des Hauts de France pour la construction de 7 logements.

## 6. VIDEOPRTOTECTION

La 1<sup>ère</sup> et seconde phase sont opérationnelles soit 22 caméras en service.

La 3<sup>ème</sup> phase concerne le Fort vert et les hemmes et fait l'objet de demande de subvention.

## 7 MANIFESTATIONS PASSEES

### *Intervention de Laurence LOUCHEZ*

#### - **Vendredi 11 janvier 2019 :**

**Cérémonie des vœux** avec la participation de l'Harmonie-Batterie Municipale de Marck et du groupe «Batucada» du centre Cousteau remerciés par madame le Maire, la présentation de miss Marck 2018 et de ses deux dauphines, la présentation du nouveau Conseil municipal des jeunes (CMJ) par Quentin Willaume et du discours de Gabriel Grossrieder, le Maire du CMJ.

Après l'interprétation de la chanson gagnante d'Incroyable Marckois par Emma et Alexandra Caloin, ont été mis à l'honneur pour leur implication dans la vie marckoise : M. Guéry de la Sté PIDOU, Le Capitaine DU SOULIER (SDIS), Laurence DAMBLIN (Trans'en'danse) et Héloïse LOUVET (CMJ).

Cette année, l'allocution traditionnelle de discours a été prononcée par un trio avec madame NOEL Corinne Maire de la commune, monsieur Pierre-Henri DUMONT Député du Pas-de-Calais et monsieur Raymond LEFEBVRE 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances.

#### - **Vendredi 25 janvier 2019 :**

**Les Thibautins** au Complexe Hubert Seban - « le nouveau testament de Sacha Guitry »  
Magnifique prestation devant 310 spectateurs !

## 8 MANIFESTATIONS A VENIR

### *Intervention de Quentin WILLAUME*

#### - **Vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 : Palmes Académiques**

Remise des palmes académiques (échelon Officier) à M. Lefebvre Grégory – Directeur de l'Ecole élémentaire du Moulin à l'école du Moulin à 18h30

#### - **Jeudi 21 février 2019 : Carnaval enfantin**

Carnaval enfantin organisé par le CMJ au Complexe des Dryades à 14h30 et au complexe Hubert Seban à 16h30.

Nouveauté cette année : un défilé est organisé du complexe des Dryades vers le Complexe Hubert Seban dès 14h30 !!!

### *Intervention de Laurence LOUCHEZ*

#### - **Vendredi 1<sup>er</sup> Mars 2019 : Cérémonie Accueil Nouveaux arrivants** au Foyer des Personnes Agées à 18h30

#### - **Samedi 2 Mars 2019 : Concert**

Le Comité des Fêtes vous propose un **concert au Complexe Hubert Seban** à 20 heures : **Marck Winter Party** avec Ridsa, Tydiaz, Sound of Legend mais aussi Manuel Dubois, Léo Louison et Julien Thiebaut. Les places sont en vente en Mairie et sur le site Weezevent au tarif de 8 € !!!!

## **6 - ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :**

Madame le Maire laisse la possibilité aux élus de lire les articles suivants

- **Régies :**
  - Recettes « Droits de Place » : fixation des modalités d'encaissement
  - Recettes « Jeunesse » : Accueil de Loisirs « Eté » : ajout d'un tarif pour les extérieurs dont le quotient familial est inférieur à 617 €
  - D'avances : institution d'un régime d'avances « service administratif » et nomination du régisseur et du mandataire suppléant.
  
- **Marchés Publics : Procédures adaptées et appel d'offres :**
- **- Commission Appel d'Offres du mardi 20 novembre 2018 :**
- **Marché des assurances communales**
- Lot n°1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes  
Formule franchise : 10 % incendie – événements naturels (mini 2000 – maxi 30 000 €)  
Société retenue : SMACL avec un coût /m<sup>2</sup> de 0,37 € HT et une prime annuelle de 11 586,55 € HT
  
- Lot n°2 : Assurance des responsabilités et risques annexes  
Société retenue : SMACL avec un taux de 0,105 % HT soit une prime annuelle de 3913,35 € HT
  
- Lot n°3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes  
Formule de base avec franchises : 75 € cyclos / 150 € véhicules « légers » / 300 € véhicules « lourds »  
Marchandises transportées franchise 300 €  
Prestation supplémentaire auto collaborateurs  
Société retenue : SMACL pour une prime annuelle de 9033,13 € HT
  
- Lot n°4 : Assurance protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus  
Société retenue : SMACL avec prime annuelle de 4791 € HT
  
- Lot n°5 : Assurance des prestations statutaires  
Formule de base personnelle CNRACL décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie imputable au service  
Société retenue : SECUREX/SOFAXIS avec taux de 0,70 % soit une prime annuelle de 15 642,02 € TTC
  
- **- Commission Appel d'Offres du mercredi 12 décembre 2018 :**  
**Marché des prestations de restauration collective des écoles, des accueils de loisirs et de la Petite Enfance**  
Nous avons repris la même société pour les écoles qui étaient satisfaites des repas proposés depuis 2 ans.  
Société retenue : LYS RESTAURATION selon bordereau des prix unitaires dont le tarif moyen de l'ensemble des repas est de 2,08 € HT. Le tarif moyen en 2018 était de 2,14 € HT
  
- **- Commission Achats du mardi 18 décembre 2018 :**
- 1) Approvisionnement en carburant des véhicules de la commune de Marck  
Lot n°1 : Fourniture de gasoil pour les véhicules légers et poids lourds  
Société retenue : CARREFOUR MARKET selon les prix pratiqués au public  
Lot n°2 : Fourniture d'essence sans plomb à 95 % d'octane pour les véhicules légers :  
Société retenue : CARREFOUR MARKET selon les prix pratiqués au public
  
- 2) Location d'autocars avec chauffeurs pour le transport des élèves, des jeunes des accueils de loisirs et des personnes âgées

Société retenue : LITTORAL NORD AUTOCARS avec un forfait mensuel de 2570 € HT, un prix au kilomètre de 1,08 € HT et un coût horaire de mise à disposition d'un deuxième chauffeur de 23,80 € HT

- 3) Mission d'insertion sociale et professionnelle par le biais de prestations d'entretien des espaces verts et des voiries de la ville de Marck  
Société retenue : ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE avec un taux horaire de 6 € HT pour un montant annuel maximum de 60 000 € HT.
- 4) Mission d'insertion sociale et professionnelle par le biais prestations de travaux bâtiment gros œuvre, second œuvre et VRD  
Société retenue : ADLC avec un forfait mensuel de 3333,33 € HT pour la mise à disposition d'une équipe de 9 personnes dont 1 encadrant, soit un montant annuel de 40 000 € HT
- 5) Acquisition de tapis de judo  
Société retenue : SPORTCOM pour une acquisition de 150 tapis de judo d'un montant total de 10 800 € HT

Monsieur William BOUCHEL annonce être surpris de ne pas avoir voté une motion contre la fermeture de 3 classes sur Marck.

Monsieur William BOUCHEL demande la position de la commune sur ce sujet.

Monsieur William BOUCHEL propose que le conseil municipal se positionne contre ces fermetures par une motion même s'il n'y aura peut-être aucune incidence par rapport à la décision mais il s'agit de se positionner pour les écoles et les parents.

Monsieur William BOUCHEL présente ses calculs et compte 27,5 enfants à l'école maternelle aéroport après fermeture.

Madame le Maire confirme que pour cette école, la situation est conforme.

Monsieur William BOUCHEL annonce 23,8 enfants par classe à l'école des Hautes Communes et 24,4 à l'école du Moulin.

Madame le Maire confirme que cette situation résulte d'une baisse démographique. Les fermetures des années précédentes en maternelle se répercutent aujourd'hui sur les écoles élémentaires.

Monsieur William BOUCHEL souhaite que le conseil municipal vote une motion pour dénoncer une dégradation des conditions d'enseignement.

Madame le Maire rappelle que cette situation ne concerne pas uniquement la commune de Marck. En 5 ans, l'académie a perdu 20 000 élèves.

Madame le Maire annonce qu'elle va rencontrer avec le conseiller municipal délégué à l'éducation, les enseignants et les parents d'élèves pour réfléchir à l'action de la commune sur le sujet.

Monsieur William BOUCHEL ajoute qu'il est très mécontent de l'agenda 2019 sur lequel, comme l'an dernier, la mention « conseiller communautaire » n'a pas été indiqué comme pour Monsieur EMILE Bernard.

Monsieur William BOUCHEL rappelle qu'il a été élu par la population conseiller municipal et conseiller communautaire.

Madame le Maire entend et propose à Monsieur William BOUCHEL de valider la publication de l'agenda en 2019.

Monsieur Jean-Luc CARON demande si des toilettes seront prévus sur la place de l'Europe.

Madame le Maire répond que des toilettes existent déjà. Ils sont ouverts lors des marchés mais fermés actuellement du fait des travaux.

**Pour votre information, vous pouvez déjà noter, sur votre agenda, la date de la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura donc lieu le jeudi 28 février 2019 à 19h00 dans cette même salle, je vous en remercie.**

**Je vous souhaite une bonne soirée.**

**LA REUNION SE TERMINE A 20h35**